

Les juges mettent la police au pas !

Par [JFB](#) le ven 04/03/2011 - 12:39

Le Tribunal d'instance de Budapest a annulé, le 18 février, un arrêté de police qui visait à modifier et raccourcir le parcours du défilé de la gay pride prévu le 18 juin prochain. Le Tribunal a justifié sa décision en indiquant que les différentes parties du parcours avaient déjà été approuvées en septembre dernier et que le trafic routier avait été pris en compte et qu'il pouvait facilement être dévié.

C'est la fondation Arc-en-Ciel, organisatrice du défilé, soutenue par la ligue pour la liberté des droits et le comité hongrois Helsinki, qui a porté plainte contre cet arrêté de police devant le juge.

Jozsef Szajer, un juriste européen, proche du Fidesz, a déclaré que les arguments utilisés par la police qui a décrété que l'arrêté ne visait qu'à modifier une petite partie du circuit habituel, étaient hypocrites et arbitraires. La marche débutera place des héros et se poursuivra vers le boulevard Andrassy ainsi que les rues Bajcsy-Zsilinszky, pour se terminer devant le Parlement.

L'année dernière, pour éviter des mouvements homophobes, les organisateurs avaient dû décider de faire demi-tour et raccourcir le parcours du défilé.

source : mti.hu

- 1 vue

Catégorie

Agenda Culturel